



SNEP

SYNDICAT NATIONAL
DE L'EXTRUSION PLASTIQUE
PROFILÉS ET COMPOUNDS



États des risques d'accessibilité au plomb

INFORMATION N°1

La circulaire DGS/SD7C/2001/27 - UHC/QC/1 n° 2001-1 du 16 janvier 2001 est relative aux états des risques d'accessibilité au plomb réalisés en application de l'article L. 1334-5 de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Celle-ci concerne la recherche de plomb dans l'habitat et s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le saturnisme. Elle s'applique aux revêtements tels que les peintures, les enduits, les revêtements muraux, les feuilles d'étanchéité,... (revêtements qui, sur le long terme, peuvent s'effriter).

Les profilés PVC destinés au bâtiment (menuiseries, fermetures, canalisations électriques, ...) peuvent contenir une faible quantité de plomb. Ce dernier est utilisé pour augmenter fortement la tenue au vieillissement. Ces profilés, au contraire des revêtements, ne s'effritent pas sur le long terme, donc le risque d'accessibilité au plomb est nul.

Nous rappelons que la plupart des profilés PVC utilisés dans le bâtiment sont conformes aux normes (NF P 24-500 et NT T 54-405) et aux marques de qualité françaises (NF pour les profilés en PVC de fenêtres et NF pour les profilés en PVC pour usages extérieurs). Ils ne sont pas concernés par cette circulaire.

13 octobre 2003

SYNDICAT NATIONAL DE L'EXTRUSION PLASTIQUE PROFILÉS & COMPOUNDS

11 bis, rue de Milan - 75009 PARIS - Tél. : 01 53 32 79 79 - Fax : 01 53 32 79 70 - <http://www.snep.org> - contact@snep.org

